



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. DE KAMOURASKA**

RÔLE TRIENNAL 1RE ANNÉE

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les années 2023, 2024 et 2025.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné,

1. QUE le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant pour les années 2023, 2024 et 2025 a été déposé au bureau de la soussignée, par voie électronique, le 15 septembre 2022;
2. QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture du bureau de la municipalité, ledit rôle;
3. Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023;
4. La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée de la somme d'argent prescrite par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 201-2017 sont disponibles sur le site Internet de la MRC à l'adresse : <http://mrckamouraska.com/>, sous « Espace citoyen », dans la page « Rôle d'évaluation »;
5. Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par poste recommandée à la MRC de Kamouraska, à l'attention de Me Line St-Pierre, directrice des affaires juridiques et du Service d'évaluation foncière de la MRC;
6. Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par poste recommandée, le jour de l'envoi de la demande est considéré comme la date de son dépôt.

Donné à Saint-Gabriel-Lalemant, ce 19e jour du mois de septembre 2022.


Sylvie Dionne
Directrice générale et greffière-trésorière